

Département de la  
Charente - Maritime

-----  
Ville de ROYAN  
-----

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 22 Mai 1965

OBJET :

Subvention exception-  
nelle à l'occasion  
des Championnats  
de Cyclisme sur  
routes de l'Académie  
de POITIERS.  
(A.S.S.U.).

Le vingt deux mai mil neuf cent soixante cinq, à dix  
sept heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni au lieu ordina-  
re de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Noël  
de LIPKOWSKI, Député-Maire d'après convocations faites le 18 Mai 1965.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE,  
MM. BENDER, COLLE, MOUCROT, BOUCHET, BETOUS, GACHET, NAULIN, BOUDET  
BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, CAMBLONG,  
STIPAL, TETARD, NARTEAU et BUJARD

Représentés : M. DOMECQ par M. de LIPKOWSKI  
M. LANUSSE par M. MATRAS  
M. PECHEVIS par M. VULTAGGIO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres  
en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal,  
procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été  
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre du 29 Mars 1965, M. Le Proviseur du Lycée  
Mixte de ROYAN et M. Le Directeur du Collège d'Enseignement  
Technique ont fait connaître que la Ville de ROYAN avait été  
choisie par l'Association du Sport Scolaire et Universitaire  
de l'Académie de POITIERS (A.S.S.U.) pour le déroulement  
des épreuves du Championnat de Cyclisme sur route de l'Aca-  
démie servant d'éliminatoires aux Championnats de France  
Scolaires et Universitaires.

Cette manifestation qui s'est déroulée le jeudi  
6 Mai 1965 a groupé environ 80 participants parmi lesquels  
plusieurs représentants de nos établissements (lycée - CEG -  
C.E.T. et Cours professionnels municipaux).

L'organisation de cette manifestation a entraîné  
une dépense importante que les Associations Sportives Sco-  
laires ne sont pas à même de supporter. Ces dépenses concer-  
nent l'assurance en responsabilités civiles de l'épreuve, le  
service d'ordre y compris les motocyclistes de la Sécurité  
Nationale, ainsi que certains frais de déplacement pour les  
éléments les mieux classés.

.../....

65071

C'est pourquoi, M. Le Proviseur du Lycée Mixte et Monsieur le Directeur du Collège d'Enseignement Technique demandent si la ville ne pourrait pas accorder à l'occasion de cette manifestation une subvention exceptionnelle de huit cents francs (800 F).

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'exposé du rapporteur  
Vu la demande présentée à ce sujet  
Considérant l'intérêt que présente cette manifestation pour ROYAN  
Vu l'avis de la Commission des Finances du 20 Mai 1965.

DECIDE :

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 800 francs à l'Association du Sport Scolaire et Universitaire de l'Académie de POITIERS à titre de participation aux frais occasionnés par le déroulement des épreuves du Championnat de Cyclisme sur route de l'Académie, servant d'éliminatoires aux Championnats de France Scolaires et Universitaires.
- que cette dépense sera mandatée sur le chapitre 945, article 657 du Budget primitif 1965 "Sports et Beaux Arts" et versée directement au C.C.P. A.S.S.U, 76, rue des Carmélites à POITIERS - 1318,54 LIMOGES.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. Les Membres Présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Député-Maire  
L'Adjoint Délégué.



*M. M. M. M.*  
**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le 1<sup>er</sup> JUIN 1965  
Le Sous-Préfet.

*[Signature]*